

non-obstant les assurances du contraire que lui en ont donné les Ministres de l'Empereur & du Roi de France, qu'on n'y convienne de quelques articles qui pourroient n'être pas trop avantageux à la République. L'affaire de la succession de *Guillers de Bergue* est aussi d'une nature à l'intriguer plus que tout toute autre qui soit actuellement sur le tapis; on a été jusqu'à la fin de Decembre sans plus la remuer beaucoup, mais le 31. du même mois les Etats Generaux firent remettre au Comte d'Uhlefeld & au Marquis de Fenelon une Résolution prise le même jour, contenant de nouveaux moyens pour accommoder cette litigieuse succession. On en ignore jusqu'à present la teneur; mais on la croit donnée ensuite d'un nouveau projet de l'Empereur, qui, dit-on, a été communiqué aux Puissances Médiatrices, pour prévenir les fâcheuses suites que l'affaire dont il est question, pourroit avoir. Mais ce projet ne doit pas trop seconder les intentions du Gouvernement, s'il porte toujours, comme on le publie, la garantie pour deux ans au Prince de Sultzbach, de la possession des deux Duchés, à commencer à la mort de l'Electeur Palatin.

IV. On n'a plus agité, du moins publiquement, ce qui regarde le Commerce des Hambourgeois. * dont la Nation prend de l'ombrage, puisqu'il n'a paru à ce sujet aucune Résolution. L'affaire des Marquisats de *Ter-Weer* & de *Flessingue*, n'a pas non plus été reprise en consideration par les Etats Generaux; mais la pensée commune est qu'elle le sera incessamment; & qu'on déliberera aussi sur un emprunt de six millions de florins d'Hollande que l'Empereur doit faire dans ce Pays.

V.

* Ce point est rapporté dans notre dernier Journal, page 32.